



## LA LETTRE DE RENTREE DU SNESPF AOUT 2020

Cher.e.s collègues,  
A votre lecture,

### UNE RENTREE PERTURBEE SOUS LE SIGNE DE LA COVID-19 MAIS COMBATIVE

Une fois n'est pas coutume, cette rentrée scolaire polynésienne se déroule dans un contexte sanitaire pour le moins perturbé. Face à la flambée des cas, nos autorités semblent paralysées. Aussi nous avons voulu prendre nos responsabilités et, ce 17 août 2020, les syndicats de la FSU dont le SNESPF, ont donc décidé d'adresser un courrier à **madame LEHARTEL**, Ministre de l'Éducation. Nos demandes y étaient simples et de bon sens :

- **Renforcer le protocole sanitaire** de rentrée.
- **Garantir la sécurité sanitaire** des personnels, des élèves et des familles par des fermetures ciblées -en cas de cas avéré ou de suspicion dans un établissement scolaire- et des reconfinements localisés dans les zones de fortes densités COVID -Cf : l'avis n°8 du conseil scientifique du 27 juillet 2020-
- Mettre à disposition du **savon** et des **solutions hydro-alcooliques** pour tous **dans toutes les écoles** et faire nettoyer les salles de classes et le matériel à la fin de chaque journée.
- **Obliger au port du masque** et à des **règles de distanciation strictes** dans toutes les structures tous les usagers de nos établissements **tout en garantissant la gratuité des masques à nos élèves.**
- Mettre en place un **enseignement à effectifs réduits** dans les **zones contiguës** aux zones à forte densité COVID pour ralentir la diffusion du virus.
- **Diffuser des vadémécums** comme au mois de juin.
- Mettre en place des **mesures pour tous les personnels et élèves fragiles.**
- **Réorganiser les transports scolaires, les internats et la demi-pension**
- Faire cesser les polémiques concernant les nouveaux arrivants ou les fonctionnaires d'État en général.
- **Tenir au plus vite une « table-ronde »** de toutes les organisations partenaires de l'éducation polynésienne : syndicats enseignants, parents d'élèves, autorités de l'État et du Pays.

BLANQUER SONNE  
LA RENTRÉE DES CLASSES



Sans réponses des autorités, ce **mercredi 19 août**, nous avons sollicité d'autres organisations d'enseignants et de parents et avons formé un « **collectif des Parents et Personnels de l'Éducation** » car ensemble nous serons plus forts. Mais malheureusement, malgré 287 cas positifs avérés et 4 écoles fermées à ce jour, **aucune réponse concrète de nos autorités ne nous est encore parvenue.** Serions-nous des **souris de laboratoire** ?

Lors des **CAPL HC et CE du 17 août**, nous avons attiré l'attention de nos autorités sur le fait que certains collègues **n'ont pas bénéficié de rendez-vous de carrière** car nouvellement nommés.

Aussi, nous avons pointé du doigt le fait que **certaines chefs d'établissement** émettent des **avis arbitraires sur la carrière de certains agents** et que cela affecte le jugement de M. le Vice-Recteur sur leur carrière. Par ailleurs, une fois de plus, nous avons déploré que, trop souvent, seule l'appréciation du Vice-Recteur soit notifiée sans que les avis primaires des IPR et des chefs d'Établissement soient clairement notés. Nous avons regretté que l'appréciation « **A CONSOLIDER** » soit mentionnée pour des agents en fin de carrière. Aussi, nos commissaires paritaires ont demandé **que les collègues à l'échelon 11 ou ceux proches de la retraite** soient **prioritaires pour accéder à la Hors-classe**, quelle que soit l'appréciation finale, conformément au décret de 2017 qui garantit que **tout fonctionnaire doit avoir franchi deux grades à la fin de sa carrière**.

Mais, malheureusement, l'administration n'a pas souhaité entendre les vœux des commissaires paritaires du SNESPF de la CAPL HC. Quant à l'organisation majoritaire, elle s'est abstenue. Des propositions de modifications allant dans le sens de nos propositions ont été transmises au Vice-Recteur. **A ce jour, la liste des promus à la Hors-classe ne peut donc être publiée.**

En ce qui concerne la CAPL pour la **Classe Exceptionnelle** au vivier 1, au vivier 2 et à l'échelon spécial, **les conditions de promotion** s'étant sérieusement **resserrées**, le choix des promus s'est fait sans trop de discussion.

### **RAPPEL DE RENTREE : CIMM, MOUVEMENT ET AVANCEMENT DE CARRIERE.**

En ce début d'année, nos S1 et nos adhérents rencontrent beaucoup de jeunes et moins jeunes collègues tout particulièrement inquiets pour leur demande de **CIMM** et leur **carrière** à venir. Comme l'an dernier la démarche pour **l'obtention du CIMM** est **dématérialisée**. La période des demandes approche et aura lieu du 24 août au 30 octobre 2020. Il faut penser à **bien fournir tous les justificatifs nécessaires** (arrêtés, pièces d'identité, livrets de famille, certificats de scolarité, diplômes, actes notariés, etc...) sur le lien ci-dessous à partir du 24 août : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cimm-pf-2020-2021>

**A noter** : aucune interférence -d'un syndicat, de l'administration ou autre- dans le traitement du dossier ne sera admise sous peine de rejet du dossier.

Notre syndicat se tient à votre disposition pour :

- Connaître le déroulement de la carrière
- Être conseillé.e et suivi.e lors des RDV de carrière et des CAP promotion
- Être conseillé.e et suivi.e pour le mouvement.